



**AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°26/021
Direction territoriale du Havre**

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) par décision DIMP 26/023 en date du 17 mars 2026 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 26-053 à la SOCIETE FRANCAISE DE RADIOPHONIE - SFR, dont le siège social est situé 16, rue du Général Alain de Boissieu 75015 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro SIREN 343 059 564, portant sur la dépendance suivante :

- Deux (2) fourreaux de 60 mm de diamètre pour un total de 137 mètres linéaires.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'article L.2122-1-1 n'étant pas applicable lorsque le titre d'occupation est destiné à l'installation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques ouvert au public.

Description de la dépendance : Deux (2) fourreaux de 60 mm de diamètre pour un total de 137 mètres linéaires situés Carrefour de l'Europe, sur la commune du Havre, destinés au déploiement de la fibre optique.

Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 5 ans à compter du 25 mai 2026.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de l'autorisation n° 26-053 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.